



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Courrier reçu le :

29 OCT. 2020

VILLE D'EPERNAY

N° 001274

Monsieur le Maire
VILLE D'EPERNAY
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SERVICE REGLEMENTATION
2 RUE DE REIMS BP 505
51331 Epernay Cedex

Copie		Pour Attribution <i>Règlementation</i> Pour Information
Lettre	Annexe	

Réponse à la signature de Monsieur le Maire
Monsieur le Maire,

Châlons-en-Champagne, le 21 octobre 2020

Objet
Règlement Local de Publicité

En réponse à votre demande d'avis sur le projet de Règlement local de publicité (RLP) de votre ville, j'ai l'honneur de vous faire part des observations de la Chambre d'agriculture.

Référence
Votre lettre du 8/10/2020
reçue le 13/10/2020

Le RLP est un document qui vise à réglementer la publicité, les enseignes, ainsi que les pré-enseignes afin de préserver le cadre de vie d'une commune.

Dossier suivi par
Pôle Territoires environnement et
société

Ce document n'a pas d'impact sur l'activité agricole, dès lors, j'émetts un **avis favorable** sur votre projet de RLP.

Copie à :
- Direction Départementale
des Territoires

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La Présidente,
Béatrice MOREAU



Siège Social

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z
www.marne.chambre-agriculture.fr

